

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **7 mars 2016**

Décision n° **CP-2016-0742**

commune (s) : Vénissieux

objet : Création d'une voie nouvelle reliant les rues Picard et Rolland à la rue Billon - Travaux de voirie -  
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vullien

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 février 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 9 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), M. Claisse.

**Commission permanente du 7 mars 2016****Décision n° CP-2016-0742**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Création d'une voie nouvelle reliant les rues Picard et Rolland à la rue Billon - Travaux de voirie - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 23 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015, la Métropole de Lyon a inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements l'aménagement de la desserte d'un groupe scolaire grâce à la création d'une voie nouvelle reliant les rues Gaspard Picard et Romain Rolland à la rue Billon, à Vénissieux.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de voirie ayant pour objet la création de ladite nouvelle voie.

Par délibération du Conseil n° 2015-0686 du 2 novembre 2015, la Métropole de Lyon a décidé l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 500 000 € TTC pour le budget principal, 90 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement, 41 666,67 € HT pour le budget annexe des eaux :

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la création d'une voie nouvelle reliant les rues Picard et Rolland à la rue Billon à Vénissieux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 janvier 2016, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Jean Lefebvre Rhône-Alpes pour un montant de 209 802,52 € HT, soit 251 763,02 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché de travaux de voirie ayant pour objet la création d'une voie nouvelle reliant les rues Picard et Rolland à la rue Billon à Vénissieux et tous les actes y afférents, avec l'entreprise Jean Lefebvre Rhone-Alpes pour un montant de 209 802,52 € HT soit 251 763,02 € TTC.

**2° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4957, le 2 novembre 2015 pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses pour le budget principal.

**3° - Le montant** à payer en 2016 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal, en dépenses - opération n° OP09O4957 - compte 231 51 - 844

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 mars 2016.**